

L'ancien Rapport au Conseil fédéral  
sur la  
Conférence diplomatique du mître.

D. 866/4  
861

Anglant.

Conférence.

*D. 866/4  
861*  
John  
Monsieur le Président,

Dans notre premier rapport, daté du 2 Mars, nous avons rapporté que la Conférence diplomatique du mître avait chargé une Commission spéciale formée des délégués techniques, de préparer un projet de convention. Cette Commission spéciale du mître "a tenu depuis lors une série de séances qui sont abouties que Mardi dernier (le 23 Mars) au résultat dont nous avons informé le Conseil fédéral par dépêche du même jour. Comme les discussions au sein de la Commission et les pourparlers particuliers auxquels cette délégation a pris une part active, consistaient dans une lutte ouverte et cachée entre deux partis opposés, dont les principes n'offraient aucun de saillant et n'enigeaient point de nouvelles instructions, nous avons cru devoir nous abstenir de les porter à la connaissance du Conseil fédéral et retarder notre rapport jusqu'un moment où nous pourrions lui communiquer une décision au moins provisoire, et en même temps transmettre les projets de convention dès qu'ils seront connus à la Conférence diplomatique.

Nous avions espéré de pouvoir joindre au présent rapport le procès-verbal des séances de la Commission; mais les choses se sont fait avec une lenteur telle que nous ne sommes pas encore en possession des procès-verbaux, lors il y a quatre semaines. Du reste les procès-verbaux sont arrangés après-coup et ne rendent nullement un compte exact des séances telles qu'elles se sont passées, et d'un autre côté les faits les plus importants et décisifs se sont passés en dehors des séances. Comme les influences politiques s'en sont mêlées, il y aura lieu, Monsieur le Président, de porter à cette connaissance dans un rapport verbal des faits assez curieux et caractéristiques;

185



si nous nous bornerons à donner succinctement les renseignements et explications nécessaires pour informer le Conseil fédéral de ce qui s'est passé et le mettre à même de juger de la situation.

Depuis le début de la Conférence deux partis se sont trouvés en présence : l'un formé des représentants d'Allemagne, Autriche, Espagne, Etats-Unis, Italie, Russie et Suisse, qui voulait un bureau international, neutre, permanent et scientifique ; et l'autre parti, formé des délégués d'Angleterre, Danemark, Grèce, Hollande, Pérou, Portugal, Turquie et Venezuela, qui voulait se borner à un simple dépôt des prototypes sans caractère universitaire et sans garanties sérieuses d'indépendance et de neutralité, enfin une continuation de l'état actuel des choses. Ce dernier parti se rattachait essentiellement — comme c'était le cas déjà dans l'ancienne commission du métre en 1872 — aux intérêts du "Conservatoire des arts et métiers," dont il suivait les inspirations.

La situation était cependant changée, par rapport à celle de 1872, en ce que le gouvernement Français qui s'était alors identifié avec le Conservatoire, semblait maintenant avoir compris qu'il compromettait tout, si l'on continuait à s'opposer à une organisation internationale, et qu'en exigeant des priviléges pour la France, il risquerait de voir un certain nombre de grands pays former ailleurs un établissement international des poids et mesures. Le gouvernement Français a donc pris astucieusement, par l'organe de Mr. Dumas, Président de la Commission, une position neutre, déclarant qu'il accepterait la décision de la Conférence, quelle qu'elle soit : véritable bureau international, ou simple dépôt des prototypes. Mais en même temps Mr. Dumas nous demandait d'une manière privée, l'assurance que le gouvernement finirait par se rallier à nous, et il allait même jusqu'à élaborer secrètement avec nous notre projet désigné par le N° 1).

De cette façon nous nous trouvions en face à deux Frances : la France du Gouvernement allait avec nous en secret, tout en proclamant ostensiblement sa neutralité entre les deux partis ; et la France du Conservatoire qui combattaient notre projet de toute manière : avertie dans la Commission, et surtout secrètement par des demandes personnelles que le général Morin, directeur du Conservatoire, faisait dans les légations et ambassades contre les intentions de son propre gouvernement.

Ces tentatives, pourpres en à notre légation comme dans la plupart des autres, ont de l'effet chez certains diplomates, notamment à l'ambassade Russe, ce qui a failli compromettre, à un certain moment, la réussite de la Conférence. Il semblait alors qu'une rupture devenait inévitable et qu'il en résulterait peut-être quelque chance de voir une partie du moins des Etats se décider à fonder un conseil au Bureau des postes et télégraphes à Berne. M. d'Ugny s'est attaché à renseigner auprès de ses collègues quelles seraient, dans cette éventualité, les pays décidés à fixer à Berne le siège du Bureau; il s'est convaincu que ce serait seulement la Russie et l'Allemagne à part être l'Autriche, mais que ni l'Italie, ni l'Espagne ne se joindraient à eux pour ce moment, et que même pour les Etats-Unis ce serait peu probable.

De cette façon, le nombre des pays aurait été trop faible, pour fonder à Berne une institution viable, et pour que les avantages partout que la Suisse aurait obtenu d'une telle combinaison, eussent contrebalance, même à nos yeux, les avantages d'une organisation générale des postes et télégraphes, embrassant presque le monde entier. Nous étions donc d'accord qu'il n'y avait pas lieu de demander au Conseil fédéral de nouvelles instructions. Nous nous sommes abstenus, soit de favoriser soit d'empêcher une rupture, et nous nous sommes bons à nous informer autant que possible ce qui se passait derrière les portes à Paris, Berlin et à St. Petersbourg.

Dimanche dernier, le 21 Mai, le député allemand a pris sur lui d'informer le représentant de la France Mr. Duran, que le rôle joué, du gouvernement Français et les intrigues qu'il tolérait de la part de ses fonctionnaires, avaient indisposé le gouvernement allemand et Russes au point que - si la France ne se décidait pas prochainement à adopter le projet international - ces gouvernements étaient résolus à quitter la Conférence et à fonder, avec les pays qui se joindraient à eux, un établissement international allemand. Cette demande a eu pour effet, que dans la séance de Mardi le 23, le président Mr. Duran, a déclaré officiellement que le gouvernement Français, après avoir examiné les deux projets en présence, avait décidé à accepter le projet N° 16 (notre), sauf des modifications de forme et de substitution qu'il pourrait encore subir et dans l'espoir que les autres Etats finiraient également par s'y rallier, lorsque ce serait aux conditions d'un développement scientifique et de la propagation ultérieure du système mitraille.

41

Cette déclaration franche, tout à fait inattendue pour les représentants des Etats qui avaient jusqu'alors soutenu le projet N° 2, dans la croyance qu'il était patronné par la France, a eu pour effet de rallier immédiatement à notre projet les Etats Scandinaves. Le représentant Grec a déclaré que son gouvernement adhérerait sans doute. Il est probable que jusqu'à la prochaine séance de la Commission, fixée au 1<sup>er</sup> Avril, les gouvernements du Danemark, du Brésil, de Pérou, et de Turquie et d'Amérique du Sud égaleront leur adhésion, c'est plus douteux pour les Pays Bas et surtout pour l'Angleterre. Cela dépendra essentiellement de la résolution définitive qu'on prendra à St. Petersbourg, où l'on a déjà fait les instructions, accordant à des influences diverses, mais on connaît les dernières nouvelles - on paraît revenir à la première position.

Quoiqu'il en soit, on peut prévoir que la grande majorité des Etats, à l'exception de deux ou trois, suivront la France dans l'adhésion au projet N° 1; et comme l'Angleterre, qui n'est pas même représenté diplomatiquement à la Conférence, si elle ne se joindra pas, se joindra complètement, il est probable que le projet N° 2 ne sera pas du tout soumis à la Conférence diplomatique, à laquelle la Commission apportera le seul projet N° 1, appuyé alors par les délégations de 16 Etats avec 253 Millions, ou bien si la Russie finit par adhérer, de 17 Etats avec 325 Millions. La séance de la Conférence diplomatique, dans laquelle la Commission apportera son rapport, aura lieu probablement dans le courant de la semaine prochaine, et comme il lui sera soumis un projet, demandant l'immonde majorité, sinon l'unanimité des Etats, il est à présumer qu'il n'y aura pas de discussion de fond et qu'elle se bornera à accepter le projet de la Commission.

Quant à ce projet, conçu et rédigé en grand parti par Notre Délégation, nous constatons qu'il est complètement d'accord avec les instructions du Conseil fédéral. Il n'y a que quelques points auxquels il convient de faire, encore quelques explications.

En ce qui regarde d'abord la répartition des frais, Mr. Ritsch avait d'abord proposé d'obtenir la répartition simplement proportionnelle au nombre de millions d'habitants des divers pays. Dans ce cas la part des frais d'établissement, incomitant à la Suisse, serait de fr 4000 environ, et notre part dans les dépenses annuelles fr 850. Mais dans le cours des tractations la Russie a protesté contre cette disposition, parcequ'elle aurait ainsi à payer le quart à peu près de tous les frais; on proposait une échelle basée sur la population, analogue à celle qui a été adoptée par la Conférence Géographique et par le Congrès Postal. Mais sur cette échelle nous avons trouvé que notre part ascendrait au triple environ

des chiffres écrits écrit à l'heure. Pour améliorer sur ce point notre position, Mr. Hinck a proposé de diviser les Etats en trois classes; ceux qui ont introduit le système onéreux d'une mariage obligatoire, ceux qui l'ont facultativement et ceux qui ne l'ont pas encore introduit; on multiplierait les populations des Etats de la 1<sup>re</sup> classe par 3, celles de la 2<sup>me</sup> classe par 2, et celles de la troisième par 1. De cette façon autre part des frais serait de très peu supérieur aux chiffres écrits, savoir fr 4800 pour les frais d'établissement et fr 900 pour la contribution annuelle.

Quant à la manière de voter dans la Conférence diplomatique et dans les Conférences générales privées dans le projet, la participation d'un grand nombre de petits Etats peu civilisés surtout de l'Amérique, dont aucun n'était représenté par un délégué spécial et qui tous se bornaient à donner leur appui à la France, faisait craindre aux grands pays civilisés qu'ils pourraient être majoritaires ainsi dans des questions importantes. Ils demandaient donc que dans les votations au sein des Conférences les voix des Etats auraient un poids proportionnel à leurs populations. Bien que de cette façon la majorité aurait été assurée aux principes défendus par la Suisse, nous craignions les dangers d'un président qui aurait introduit une inégalité de voix entre les grands et petits Etats dans les Conférences internationales. Nous avons donc fait tous nos efforts auprès de nos collègues, et nous avons réussi à faire disparaître cette disposition du projet dans lequel on a inscrit simplement le paragraphe de la Convention Postale, disant qu'on vote par Etat, et que tout Etat a un voix.

Enfin nous devons mentionner que les deux membres qui ont obtenu en 1872 le plus grand nombre de voix et par lesquels on propose de compléter le Comité international des poids et mesures, sont les délégués Suisse et Italien.

De cette façon la Suisse sera représentée dans la Direction du Bureau international des poids et mesures.

Après avoir donné toutes ces explications et renseignements, il ne nous reste plus qu'à proposer au Conseil fédéral, de nous autoriser, s'il le juge convenable, à signer la Convention, dont le texte diffère de celui du projet N° 1 que dans des détails insignifiants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Paris le 30 Mars 1875.

Le ministre des Affaires étrangères  
Dr. Ad. Hinck.

Taunay J.V.-fr.

D'après le précédent de la Convention ~~d'après~~ télégraph.  
le traité sur le mètre ne sera signé à ~~Genève~~  
nous a déclaré, que par les représentants  
diplomatiques. Il sera donc nécessaire de  
nous envoyez un document contenant  
les pouvoirs de signer sans réserve  
de ratification pour le représentant  
diplomatique. <sup>pour l'envoi</sup> Par l'contractualité au  
la Conférence diplomatique arriverait  
un autre mode, que celui qu'on a en  
vue dans les régions du ministère des  
affaires étrangères, c. a. d. la signature  
par les représentants diplomatiques  
et les délégués spéciaux, nous nous  
privons d'ajouter aussi un document  
contenant les pouvoirs de nous deux. Il  
est probable qu'on signera sans retard  
ultérieur après la ratification dans la  
Conférence diplomatique et ~~qu'il n'y aura pas~~ plus le temps nécessaire pour recevoir  
des pouvoirs dans cette dernière éventualité.  
Fermez soumettre ce rapport au  
Conseil Fédéral.

Perru

A. Wissotzky

Annus bei den Präsidenten

1837

Bundesrath vom 5. April 1875